

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 44 (1936)  
**Heft:** 4

**Artikel:** Le député Frédéric-César de la Harpe  
**Autor:** Clerc, Jacques-Olivier  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-34308>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le député Frédéric-César de la Harpe.

D'après une correspondance inédite entre F. C. de la Harpe et P. Usteri<sup>1</sup>, et quelques lettres inédites de la Harpe à Charles Pictet de Rochemont<sup>2</sup> et à Augustin-Pyramus de Candolle<sup>3</sup>.

La correspondance de La Harpe avec Usteri se trouve à la Bibliothèque Centrale de Zurich. Pour des raisons que j'ignore, elle est restée inédite. Tout au plus Bœhtlingk<sup>4</sup> en a-t-il lu quelques extraits. S'il n'en a pas fait usage, m'a affirmé un spécialiste de la question, c'est que l'auteur s'est surtout intéressé à l'activité internationale du Général ; du reste, il ne connaissait pas notre pays. Il a presque ignoré les rapports de son héros avec l'autorité législative vaudoise. Or, cet échange de lettres prouve à quel point le Grand Conseil était un souci pour La harpe. Les lettres qu'il adressa durant son mandat à Charles Pictet de Rochemont et au botaniste Candolle nous confirment dans cette opinion. Les premières se trouvent aux Archives de Genève. Je dois d'avoir vu les secondes à l'extrême obligeance de Madame Augustin de Candolle. Du 5 mars, date de son entrée « dans cette honorable assemblée », aux jours de la révolution de 1830,

La Harpe n'a pas écrit moins de 120 lettres sur les discussions, l'évolution et l'esprit du Grand Conseil vaudois.

\* \* \*

Lieutenant-Général, conseiller aulique du Tsar, comblé de décosations et d'honneurs, Frédéric-Cécar de La Harpe rentre à Lausanne au bout de treize ans d'exil. Son unique désir est de se dévouer encore à son pays ; non pas en assumant des charges publiques, — son mémoire à Zschokke<sup>5</sup> nous le prouve, — mais en travaillant pour l'instruction publique : « Me voici de nouveau au milieu de la nation vaudoise, que je ne désire point voir mettre en serre chaude, mais à laquelle un peu plus de connaissances positives feraient un grand bien pour arriver au niveau des Allemands, Anglais, etc. Je ne pense pas qu'avec de médiocres instituteurs les lumières puissent se répandre et plus je fais d'efforts, et moins je vois le bien qui peut résulter de l'insouciance relativement à l'instruction publique<sup>6</sup>. » Aussi son activité en faveur de l'Académie fut-elle dès le premier jour immense : mais ce sera l'objet d'une autre étude.

Poussé par Monod et par d'autres amis, La Harpe commence à s'occuper des affaires publiques. Ce qu'il entend dire du Grand Conseil le tente : « Ceux qui le jugent avec impartialité louent sa tenue sage et décente. S'il n'est pas composé exclusivement de Solons, peut-être soutiendrait-il avec avantage la comparaison la plus rigoureuse avec plusieurs assemblées représentatives en Suisse et ailleurs. Les paysans qui s'y trouvent y montrent le meilleur esprit et je suis charmé de les y voir. Il serait à désirer que les gens de loi subalternes et les meneurs de petites villes eussent une pureté d'intentions égale, moins de vanité et

le bon sens de ces cultivateurs. Ce que j'apprends de la conduite de cette assemblée me donne les meilleures espérances pour l'avenir. Le beau monde lausannois, qui n'a que du vent dans la tête, pense différemment, mais ce beau monde ne mérite pas même d'être écouté sérieusement. Il n'y a véritablement qu'un seul parti. Les Mécontents sont sans moyens, sans talents, sans crédit : ce qui les rend tels est leur nullité et le ridicule attaché à de folles prétentions que rien ne justifie. Il faut laisser finir en paix cette génération, la suivante pensera différemment<sup>7</sup>. » Plus loin nous lisons : « Notre Grand Conseil a terminé ses séances. Les hommes impartiaux m'ont tous assuré que les discussions, même les plus animées, avaient été suivies avec décence et dignité, et que les membres tirés de la classe des paysans s'étaient surtout distingués par la pureté de leurs intentions et le plus véritable patriotisme<sup>8</sup>. » Partout nous retrouvons les échos de son mépris pour « les messieurs de la rue de Bourg » et de son enthousiasme pour les campagnards. Le 14 février 1817, il écrit à Candolle : « La classe qui se regarde comme supérieure aux autres, par sa naissance, sa fortune, ou ses manières, doit surtout perdre les honteux préjugés auxquels elle est livrée, apprendre à estimer les choses ce qu'elles valent : c'est alors seulement qu'elle pourra prétendre avec quelque raison à mériter les suffrages et la confiance de ses concitoyens. C'est à 33 paysans que la Suisse doit le premier grand pas vers son indépendance, et c'est sur le dévouement et la bravoure de cette classe d'hommes que doit reposer, en dernière analyse, l'espoir de la continuité de notre nation. » Insensiblement, La Harpe se laisse gagner par l'idée d'être député. Le 28 mars 1817, il écrit à Usteri qu'il s'est laissé porter sur la liste de 5 cercles. Deux mois après, il entre au

Grand Conseil : « Le 6 (mai) eut lieu la cérémonie du serment pour les 60 nouveaux élus. Le temps était superbe, une grande foule se trouvait sur la route de la procession, qui eut lieu depuis le château jusqu'à la cathédrale de Notre-Dame, au milieu d'une haie de soldats de l'Elite et de la Réserve. Le Doyen Curtat lut la prière d'après un formulaire simple, très bien adapté à la conjoncture. Le Landammann en charge (Monod) lut ensuite les articles relatifs à l'opération du jour, puis le formulaire du serment, sur lequel chacun de nous fut appelé nominativement à prononcer ces mots : je le jure. Il règne beaucoup de décence dans l'assemblée de notre Grand Conseil. Comme les discussions n'ont jusqu'à présent été que fugitives, je ne vous dirai point si nous avons des orateurs. La funeste pratique de lire les discours n'existant pas chez nous, nous devons avoir moins de parleurs et plus de gens qui font usage de leur bon sens<sup>9</sup>. » La première session est ouverte, le Général prend contact avec ses collègues. Et voici son jugement sur l'assemblée, tel qu'il l'écrit à Usteri : « Le Grand Conseil du Canton de Vaud est, à mon avis, l'une des assemblées les plus respectables ; mais je me suis aperçu qu'elle était l'une de celles où les mouvements d'enthousiasme, etc. se transmettaient le plus difficilement ; et j'attribue ce caractère distinctif à sa composition qui consiste, pour les 2/3, en habitants de la campagne, dont le calme et froid bon sens n'apprécie que ce qui est présenté laconiquement et sans mouvements oratoires<sup>10</sup>. » L'accent est déjà moins chaud ; La Harpe sent le danger de cette « tendance au quiétisme ». Nous touchons là une des caractéristiques de son caractère : cet emballement, cet enthousiasme de la première minute, que suivent immédiatement le découragement, puis l'amertume. Prédominance du cœur sur la

raison. Des trois premières années de la législature, La Harpe n'écrit rien, ou presque rien. Quelques allusions nous font sentir l'opposition naissante, et qui ne cessera de grandir, entre La Harpe et ses compatriotes. Deux ans après son entrée au corps législatif, le 4 décembre 1819, il écrit que si les députés « se pénétraient une fois de leur rôle, tout irait bien mieux. Malheureusement on recherche ces places plus pour les distractions que pour remplir de grands et pénibles devoirs, et l'on s'imagine mériter des éloges, en faisant tout juste ce que portent les instructions reçues<sup>11</sup>. » En fait, le Grand Conseil n'est pas assez libéral : il lésine sur les crédits à l'instruction publique, et cela, La Harpe ne peut le lui pardonner. Cet état de choses l'afflige : « J'espérais pouvoir vivre en homme libre, au milieu d'un peuple libre, gouverné par des institutions libérales ; cette jouissance sur laquelle j'avais comptée pour mes dernières années ne me sera pas accordée<sup>12</sup>. »

Cette déception ne l'empêche pas de combattre vigoureusement pour tous les projets libéraux : liberté de la presse, jury, publicité des séances du Grand Conseil, augmentation des salaires du corps enseignant, questions d'urbanisme, et surtout pour la modification de la Constitution vaudoise. Cette Constitution restera sa bête noire jusqu'à la fin de son mandat. « Plus je vois jouer les ressorts de cette Constitution et plus je me persuade qu'elle est décidément mauvaise. Nos Messieurs<sup>13</sup> avouaient ses imperfections, il y a deux ou trois ans, et ils auraient pu faire disparaître ce qu'elles ont de plus choquant, avec d'autant plus de facilité qu'ils ont seuls l'initiative, et jouissent d'une influence personnelle très grande<sup>14</sup>. » Là encore ses efforts se heurtent à cette « maladie endémique » de notre pays : le laisser-aller.

Ses lettres respirent la mauvaise humeur : « Si je pouvais placer les indolents et les neutres de notre patrie sous la férule d'un Peyronnet, d'un Mangin, pour trois mois seulement, je serais bien convaincu qu'à l'expiration de ce terme, leur conversion serait complète<sup>15</sup>. » Dès qu'il s'agit de liberté, la fin justifie les moyens, pour La Harpe. Lors de la publication du pamphlet d'Eugène Monod<sup>15 b</sup>, il écrit à Usteri : « Il est incontestable que notre Constitution est vicieuse, surtout dans les développements qu'elle a reçus en opposition à son esprit, mais, quoiqu'on ait avis d'y insérer un article qui permit sa revision, celle-ci pourrait toujours avoir lieu sans bruit, si l'on ne renvoyait pas trop à s'en occuper. Il ne faudrait pas attendre que 1) l'esprit de corps eût pris position sur les abus ; 2) que les individus qui ont coopéré à l'organisation politique nouvelle fussent ou trop affaiblis par l'âge, ou enterrés. Malheureusement, peu d'individus l'ont étudiée dans le calme du cabinet et ce n'est pourtant qu'en s'y prenant de la sorte et en s'aidant des essais qui ont eu lieu qu'on peut apprécier à leur juste valeur les omissions et les défauts et tracer les limites qu'on ne doit pas dépasser<sup>16</sup>. » C'est son projet de revision qui provoquera, le 6 mai 1826, sa rupture avec le Grand Conseil. Mais avant d'aborder ce sujet, soulignons les causes de la mésentente qui ne tarda pas à régner entre La Harpe et l'autorité législative. J'en ai déjà souligné quelques-unes : la lenteur d'esprit et l'esprit routinier. Mais c'est tout d'abord l'avarice dont les députés paysans faisaient preuve, en matière d'instruction publique : « Les appoin-tements des professeurs sont beaucoup trop modiques. Chacun le sent, on n'a pas assez de franchise pour l'avouer tout haut, et la crainte de paraître peu populaire empêche de proposer une augmentation au Grand Conseil,

dont la majorité consiste en campagnards très attentifs à écarter les attaques dirigées contre leur bourse. Tout en convenant de cette disposition, je crois pourtant qu'on pourrait leur faire comprendre que, pour n'être pas obligés de recourir sans cesse aux citadins, il faudrait encourager l'établissement appelé Académie, de manière que leurs enfants puissent acquérir, sous des maîtres habiles, bien payés, les connaissances qui sont essentielles pour remplir les places auxquelles ils ont le droit d'aspirer<sup>17</sup>. » Le conflit de la ville et de la campagne se manifeste à chaque séance : on veut acheter « 3 poses d'excellentes vignes, situées immédiatement au-dessous de la ruelle de Bourg... pour le consacrer, quand la chose sera possible, à l'établissement d'un jardin cantonal d'instruction et d'un petit jardin botanique... Il semble qu'une pareille proposition devrait être accueillie par acclamations; mais il en sera autrement car elle a pour adversaires nos meneurs campagnards, qui ne manquent jamais de s'emparer des occasions où il s'agit d'argent, pour recommander l'économie des deniers du *pauvre peuple*, dont ils sont les défenseurs par excellence<sup>18</sup>. » Cette proposition d'achat est refusée, et La Harpe de conclure : « L'aristocratie campagnarde est bien plus étrangère que toute autre à l'amour du bien public : elle ne voit et ne connaît que les siens. »

Lors de l'affaire des Mômiers, le Général est encore dans l'opposition. Il fulmine contre « la mollesse du Conseil d'Etat... La clef de tout cela est la crainte de déplaire aux meneurs de la Paysannocratie, qui, ainsi que je vous l'ai dit, règne chez nous sans contrôle ». Cette suprématie de la campagne l'indigne. Aucune de ses motions n'aboutit. Aussi écrit-il le 21 mai 1824 à Usteri : « Après avoir religieusement rempli ma tâche durant la session électo-

rale du mois d'avril, j'ai pris la résolution de m'absenter de celle-ci, convaincu de l'inutilité de mes avertissements et ne pouvant supporter l'idée d'une domination avilissante. » S'il a agi de la sorte, c'est que les nouveaux élus de mars 1824 lui semblent faire fausse route. « Lors de nos élections... il y a eu quelques bons choix ; mais le chancre de la Paysannocratie a continué à ronger et si cela continue, je crains de fâcheuses conséquences parce qu'on ne tolérera pas à la longue l'injustice d'une préférence accordée au campagnard dépendant et ignorant aux dépens du citadin indépendant et instruit... Tout cela m'affermi dans l'idée que le peuple ne mérite la liberté qu'autant qu'il est préparé pour elle par son éducation ; or le peuple suisse n'étant pas élevé comme un peuple d'hommes libres devrait l'être, offrira encore longtemps le triste tableau résultant du désaccord de son éducation avec les principes de sa réorganisation politique. » Nous lisons ailleurs : « Vous aurez vu par ma précédente que je n'étais pas plus content qu'il ne fallait des opérations de nos assemblées électorales. Celles de la campagne sont conduites tout à la main par quelques meneurs actifs et intriguants qui ont une organisation arrêtée pour que le service électoral ait lieu dans leur sens. Ils sont parvenus à indisposer les campagnes, d'abord contre les citoyens qu'ils accusent de vouloir préparer une aristocratie semblable à l'ancienne. Les individus qui passent pour faire cas de l'instruction leur sont présentés comme très suspects : c'est la science qui méprise les campagnes... D'après ce beau système, nous devons nous attendre à voir écarter toujours plus du Grand Conseil les hommes que leur fortune indépendante, leurs sentiments élevés, et plus de connaissances y appelaient. » Pour ces motifs, comme je l'ai dit plus haut, La Harpe s'absente volontairement pendant

la session d'avril. Il compte que ce geste aura de l'influence, et c'est ce qui ne manque pas d'arriver : « Mon absence du Grand Conseil, sur les motifs de laquelle je me suis expliqué... paraît avoir fait faire quelques réflexions sur la tendance vicieuse que l'on suivait sans savoir où elle conduisait<sup>21</sup>. » Les séances n'ont pas de tenue ; ses collègues y arrivent non préparés ; le président ne lit plus la forme de clôture et La Harpe lui envoie une protestation. Il prend tout cela très à cœur et songe même à démissionner. Lui qui était un partisan si convaincu de la publicité des séances, voici ce qu'il écrit le 17 juin 1825 : « Je suis tout à la fois heureux et malheureux que nos séances ne soient pas publiques : heureux parce que les discussions trahiraient la faiblesse de l'assemblée ; malheureux parce qu'en ayant des auditeurs, les ignorants et les sots ou se tairaient, ou seraient appréciés. Notre organisation actuelle est tout juste ce qu'il faut pour favoriser la médiocrité, dégoûter quiconque a le sentiment et le désir du mieux. Malheureusement, notre situation ne fournit aucun moyen d'amélioration et l'expérience que j'ai acquise depuis 8 ans me prouve que loin d'avoir acquis une connaissance plus parfaite des affaires, loin d'avoir gagné du côté de l'instruction, notre situation a empiré. Notre Grand Conseil est moins bon que lorsque j'y arrivai, et je n'entrevois aucun moyen d'arrêter cette tendance. S'il ne fallait pas enfin fixer sa demeure à mon âge, et si l'on n'était pas plus mal sur le reste du continent, je me serais enfui pour ne pas succomber à la tentation de prêcher dans le désert<sup>23</sup>. »

Il succombe pourtant à cette tentation, et c'est pour essayer de réformer la constitution. Les abus du pouvoir, et d'autres facteurs encore, l'engagent à présenter une motion révisionniste. « La séance d'aujourd'hui a été

absorbée presque entièrement par une motion d'ordre motivée, d'une certaine étendue, qui présentait une série de lacunes de notre Constitution et des inconvénients graves résultant de quelques-uns de ses articles, et concluait par la demande de la création d'une commission extraordinaire chargée de faire un rapport sur le contenu de la motion et entr'autres sur la convenance ou la disconvenance d'une révision. Notre règlement, au paragraphe 91, traçait la marche à suivre, mais notre Président (le Landamann Bourgeois) n'en a tenu aucun compte et dénonçant avec fureur la motion comme l'œuvre d'un conspirateur tramant le bouleversement de la Constitution, il a invité l'assemblée à écarter la motion sans examen, sans même demander si elle était appuyée par deux membres, et les Paysannocrates ont obéi. L'auteur de la motion (c'était moi), vivement blessé de cette insulte brutale, a pris alors la parole pour la repousser, ainsi qu'il convenait, et réclamer l'observation stricte du Règlement. D'autres ont parlé dans le même sens et mis à nu l'odieux d'une pareille violation des formes, mais l'assemblée a maintenu son arrêté. Ainsi la Paysannocratie vient de donner la preuve qu'il n'y a plus aucune voie constitutionnelle pour corriger et amender. Elle aurait pu arriver au même résultat en chargeant une commission de son choix d'examiner la motion ; la passion ne l'a pas permis, elle a donné sa mesure. Cela ne m'a point surpris ; je n'avais pas espéré le moindre succès ; mais avant de sortir du Grand Conseil, je voulais au moins déposer dans son sein mon testament politique<sup>24</sup>. »

Dans sa lettre du 16 mai, il commente la séance et ses suites : « La déplorable séance du 6 mai a causé plus de bruit que n'auraient voulu ses auteurs. Ils avaient espéré

peut-être me dégoûter assez pour m'engager à me retirer, et certes, j'en ai été bien tenté, car mes opinions ne sont d'aucun poids et je ne peux rien ni pour opérer le bien ni pour prévenir le mal ; mais comme le nombre de ceux qui osent défendre la vérité et les principes va diminuant, je resterai dans la galère, appelé à ramer, jusqu'à ce que mon temps expire, ce qui aura lieu en 1827. Il faut bien quelque courage pour revenir à la charge, malgré les dégoûts et surtout malgré le peu d'estime que l'on a pour l'immense majorité de ceux auxquels on s'adresse. Rien n'est par exemple plus difficile à obtenir qu'une discussion article par article, la seule qui puisse conduire à quelque résultat. Elle devrait remédier aux amendements qu'on ne peut apporter au projet proposé, mais une assemblée composée pour les 3/4 à peu près de campagnards se soucie peu de discussions qu'elle ne peut suivre faute de connaissances suffisantes... Le public s'est du reste prononcé fortement. La jeunesse est venue me donner une sérenade dans mon jardin et j'ai dû recourir aux prières pour faire finir celle qu'une réunion nombreuse avait commencé malgré moi. Notre peuple méritait d'être mieux conduit. Je demeurerai jusqu'au bout fidèle, décidé à me cramponner aux derniers débris ; mais je sens que la douleur m'ôte souvent les forces. J'ai refusé de présider les commissions auxquelles on m'appelait depuis la séance du 6 mai, parce qu'il m'a paru que ces fonctions ne m'allaient plus après l'avanie qui m'avait été faite, mais je m'occupe sérieusement des objets présentés, comme un forçat dans la galère<sup>25</sup>. »

Certes son énergie ne faiblit pas, mais l'esprit n'est plus le même. Ses lettres accordent une importance toujours plus grande aux erreurs du corps législatif : « Il existe dans cette assemblée une tendance à adopter des mesures

arbitraires et à désigner celles qui pourraient servir un jour de bouclier au citoyen contre les envahissements du pouvoir... Je résiste tant que je peux à cette tendance, mais je suis rarement compris et comme je manque tout à fait du talent oratoire qui convient à une réunion d'hommes pareils, mes paroles produisent peu d'effet quoiqu'on paraisse y prêter quelque attention. Cela ne m'empêche pas cependant de remplir mon devoir. La certitude de parler dans le désert n'atténue pas mon zèle ; il me semble presque être placé comme le mourant qui rassemble ses dernières forces avant d'expirer<sup>26</sup>. »

A plusieurs reprises, il insiste sur ces termes de « forçat » et de « mourant ». Le Grand Conseil lui est odieux, et cette session du 6 mai l'a blessé profondément : « Je renonçai à la place de conservateur des antiquités après ce qui s'était passé dans le Grand Conseil relativement à ma motion du 6 mai. Le Conseil d'Etat ayant voté en masse et quelques-uns de ses membres s'étant exprimés d'une manière peu honnête, je me crus en droit de ne vouloir aucune place qui me mit en leur dépendance<sup>27</sup>. »

Avant de quitter le Conseil, il veut encore assister à la discussion sur le Jury, dont il est un chaud partisan : « Ces intéressantes matières me décident àachever mon temps durant cette dernière session. J'ai encore quelques avertissements à leur donner pour l'acquit de ma conscience. Probablement ils ne seront pas accueillis avec plus d'urbanité qu'au 6 mai ; mais peu importe, ils ne seront pas perdus lorsque j'aurai disparu ; car ce qui est vrai est indestructible. Ce sera une médecine désagréable à avaler, mais la pureté des motifs la rendra moins amère... Je redouble d'efforts pour remplir ma tâche. Je veux au moins leur laisser la réminiscence d'un député qui ne se laisse jamais rebuter dès qu'il est question de devoirs et

de principes ; c'est tout ce que je puis ; ce sont les derniers pétilllements de ma lampe. »

La session est terminée : « Enfin, grâce à Dieu, c'est aujourd'hui que la galère entrera sous la remise et le forçat pourra quitter son banc, en disant ouf, ouf, ouf ! » Son mandat échoue et on sera « bien fin » si on l'engage « à rentrer dans cette machine après en être sorti ».

Dix mois plus tard, Frédéric-César de La Harpe est élu député direct de Lausanne... : « On a assiégié mon cœur, la redoute a été emportée d'assaut ; la raison en a murmuré. » Très tôt, il se repent de sa faiblesse : « J'ai fait une grande faute en acceptant ; je ne vaux plus rien pour notre assemblée à laquelle j'aurais pu rendre encore quelques services en restant simple citoyen. Ma résolution avait été prise depuis deux ans avec maturité et je venais de remettre ma lettre à un parent qui allait la porter au président de l'assemblée, lorsqu'il se fit chez moi une irruption d'amis aux touchantes sollicitations desquels je n'eus pas la force de résister. Les témoignages que j'ai reçus de tous m'ont vivement touché, mais je ne puis cependant me dissimuler qu'il eût été plus sage de ne pas céder. Mon âge et les accès de surdité qui reviennent fréquemment m'en faisaient un devoir. »

La nouvelle assemblée lui déplaît : « Aujourd'hui que la campagne a constaté bien publiquement qu'elle est en possession d'une majorité compacte d'environ 120 et peut compter sur plus d'une trentaine de faibles et de couards accoutumés à suivre le fil de l'eau, il serait fort inutile de vouloir lui faire entendre raison. Des hommes passionnés pourraient s'y prêter par moment, s'ils avaient reçu d'ailleurs quelque instruction ou reçu une éducation un peu libérale ; mais nos maîtres actuels n'ont rien de tout cela. La forme du gouvernement du Canton de Vaud

est une *Campagnocratie* ou *Paysannocratie* d'une nouvelle espèce. Certes, c'est à présent que j'aperçois l'étendue de la faute que le cœur m'a fait commettre. J'aurais dû me rappeler que dans toutes les grandes occasions où je m'élevai pour défendre les principes ou dénoncer les abus, je fus presque toujours ou faiblement soutenu, ou, le plus souvent, abandonné sous le prétexte que j'allais trop loin, que je connaissais mal mes concitoyens, etc., et cependant c'était à la sollicitation pressante de ceux-ci, et comptant sur leur assistance que je me présentais. *La vérité est que mes compatriotes et moi, nous ne sommes pas faits les uns pour les autres, que nous différons dans notre manière de voir et de sentir, et ne parlons pas la même langue.* J'aurais dû me rappeler que l'homme énergique, qui consent à s'atteler avec des pusillanimes, perd ses forces sans les leur faire partager. »

Page émouvante entre toutes ! N'est-elle pas un jugement porté sur toute son œuvre, sur toute sa vie politique ? Sa douleur est poignante. Il est décidé « à résigner son mandat avant le jour où l'assermentation des nouveaux députés élus doit avoir lieu ; et, pour me soustraire aux sollicitations, je n'en dirai mot à personne. Ma lettre est toute simple : mon âge et quelques infirmités (p. ex. un peu de surdité) seront mes excuses, et j'ai la certitude qu'elles seront accueillies avec empressement par la majorité compacte, peut-être par d'autres, qui ne seront pas fâchés d'être débarrassés de l'incommode présence d'un vieillard dont les regards semblent parfois leur adresser indirectement des reproches. Cette disposition des esprits ne me surprend pas, je l'avais annoncée il y a douze ans à ceux qui m'invitaient à me rapatrier et à venir coopérer avec eux à tout ce qui devait se faire de bon et de beau.

Nul n'est prophète dans son pays, leur répétais-je, et comme je n'aspirais point à gouverner et à administrer, je crus trop facilement pouvoir échapper à l'application du proverbe. »

On lit entre les lignes son chagrin d'être entré dans cette galère. Dans les années qui suivirent sa démission, La Harpe remplaça le mot de « Paysannocratie » par celui de « Crétinocratie ». Une véritable fureur l'anima contre le Grand Conseil. Tout lui était prétexte à lancer de cruelles imprécations contre l'autorité législative du Canton de Vaud. Ses lettres à Usteri ne sont que de longs réquisitoires. Il suivait les séances avec attention et — ses allusions nous le font sentir — restait le conseiller occulte de la fraction libérale. A travers ses critiques, qui atteignent leur plus haut degré de violence lors de l'affaire Monnard, nous sentons toujours l'âme d'un homme qui ne veut point « la mort du pécheur », mais son repentir, et qui, pour avoir méprisé les institutions politiques de son pays, ne lui portait pas moins un amour véritable. J'ai dit plus haut que tout lui était prétexte à jeter ses foudres sur le Grand Conseil ; en voici un exemple frappant : satisfait de l'organisation du Tessin, il en fait un panégyrique délirant. Brusquement il s'interrompt et s'écrie : « Quel contraste offre la Crétinocratie du Canton de Vaud ! Certes, il n'est pas possible de rien voir de plus méprisable et je ne prévois point que la modification apportée au système électoral produise l'amélioration dont quelques personnes se flattent : ce sera toujours un égoïsme méprisable, s'appuyant sur l'ignorance et la brutalité qui choisira les candidats et qui ne s'occupera jamais des moyens de procurer des garanties contre l'arbitraire auquel nous sommes abandonnés. » Ailleurs, il coupe ses louanges au Grand Con-

seil zurichois d'un : « Nous sommes des crétins, bouffis de vanité et d'amour-propre, complètement dénués d'esprit public. » Il s'emballe et finit sa lettre en disant : « Dieu vous conserve la force nécessaire pour faire le bien et vous préserve d'un système électoral qui vous donne un Grand Conseil de l'espèce du nôtre, composé aux 3/4 d'hommes ignorants, vaniteux, égoïstes, vrais serviteurs de meneurs sans esprit public, ennemis jurés des institutions créatrices de la vraie liberté, ainsi que des lumières. » En fait, il n'est que l'écho des rumeurs populaires.

Les journées révolutionnaires des 16, 17 et 18 décembre viennent donner le coup de grâce à cet « abominable Grand Conseil ». En voici le récit que nous trouvons dans la lettre du 21 décembre 1830 :

« Dès le 16, on s'attendait à voir arriver les pétitionnaires de la campagne, pour savoir les mesures que le Grand Conseil devait prendre le 17 sur les pétitions. Il semble que les meneurs du Grand Conseil, avertis par ce qui était arrivé dans d'autres cantons, où l'on avait manqué de sincérité envers le peuple, auraient dû ne pas se donner ce tort ; ils ont commis la même faute. Le choix des commissaires chargés de rendre compte des pétitions qui portaient 8000 signatures, fut fait parmi les hommes connus depuis deux ans comme les adversaires les plus prononcés de la revision ; aussi à peine fut-il communiqué qu'un cri d'indignation se fit entendre dans les rues, accompagné d'expressions menaçantes. La réunion du Casino, qui s'était organisée depuis plusieurs jours et qui avait des comités d'affiliation sur plusieurs points, donna aussitôt, dit-on, le mot d'ordre et il fut convenu que des signaux allumés sur certains points appelleraient les pétitionnaires des campagnes à venir ap-

puyer par leur présence ce qu'ils avaient exprimé dans leurs pétitions, toutefois sans être armés. Le 17 arrivèrent en effet des bandes de campagnards et de citadins de la classe inférieure, ayant à leur tête des criailleurs qui occupèrent les avenues et la cour de la maison cantonale. Le Grand Conseil était occupé dans le moment du rapport de la commission sur laquelle la peur paraît avoir opéré, car elle semblait flotter, indécise entre le renouvellement intégral que voulaient le Conseil d'Etat et sa masse compacte, et la Constituante que demandaient les libéraux.

Quelques discours très remarquables ont été prononcés alors au sein du Grand Conseil. Monsieur Nicole a dit à celui-ci de bonnes vérités, qu'il méritait d'entendre depuis longtemps. Mais c'est surtout le discours de M. Monnard qui a profondément pénétré dans le cœur des gens de bien, et qui contribua à faire prendre au G(rand) C(onseil) la résolution de suspendre toute délibération jusqu'à ce que, les attroupements étant disparus, il pût la reprendre (*sic*) avec indépendance. Une proclamation, répandue de suite, parut produire un bon effet. Les avenues de la maison cantonale furent évacuées, mais on avait bu plus que de l'eau, et il existait un besoin de tapager qu'on ne pouvait comprimer facilement. La Municipalité, en permanence, avait organisé une garde urbaine dans laquelle les citoyens les plus respectables s'étaient empressés de se faire inscrire, et ses détachements, chargés de patrouiller, furent confiés à des hommes prudents, qui devaient surtout prévenir les rixes qui pouvaient amener la manifestation des armes, qui n'avaient paru nulle part. Ce qui prévint peut-être les chocs que l'on redoutait, fut l'occupation que fournit la plantation de sept arbres de la liberté, sur sept points princi-

paux. L'arrachement du pavé (*sic*), le creusement des trous (*sic*), etc., prirent beaucoup de temps, puis vinrent les danses aux flambeaux, les chants patriotiques, etc. Le besoin de dormir se fit enfin sentir, mais les appréhensions pour le lendemain étaient d'autant plus grandes que c'était jour de marché. Des feux allumés sur les hauteurs avaient sans doute transmis le mot d'ordre. La nuit du 17 au 18 ayant été tranquille, et le Conseil d'Etat qui s'était rassemblé à 7 heures du matin, ayant reçu, soit par la Municipalité soit par quelques membres du Grand Conseil, l'assurance qu'il n'y aurait point d'attroupements, il semble qu'il aurait dû profiter de ces heures de tranquillité pour faire donner, par le son de la grosse cloche, le signal de la réunion du Grand Conseil, ce qui eût rassuré ceux dont la confiance aux assurances données avait été fortement ébranlée, et fourni un sûr moyen de tranquilliser ces détachements nombreux qu'on savait devoir arriver bientôt, impatients de connaître ce qu'étaient devenues les pétitions. L'hésitation inexcusable du Conseil d'Etat ou son obstination firent perdre ainsi un temps précieux dont il fallait profiter. Il était dix heures lorsque le signal de convocation fut donné et déjà arrivaient de toutes parts des populations fatiguées, mécontentes, et disposées, quoique sans autres armes que leurs bâtons, à *faire valoir* ce que disaient les pétitions.

Un petit nombre seulement de membres du Grand Conseil étaient réunis lorsque le bruit du tambour, annonçant l'approche d'une colonne bruyante, les fit accourir sur l'escalier qui précède le vestibule, du côté de la cour. Là, ils rencontrèrent un groupe de furieux qui, le bâton levé, voulaient forcer l'entrée, disant qu'on les trompait, etc. Quelques membres reçurent des bourrades, mon beau-frère entr'autres. Cette tourbe ayant surmonté

toute résistance, pénétra dans la salle du Grand Conseil qui venait d'être évacuée, et y commit, au milieu de vociférations menaçantes, quelque désordre. On parvint enfin, après quelques instants, à faire évacuer la salle, mais la tourbe qui sortait trouva de nouveaux auxiliaires dans la cour, et les reproches répétés de tromperie, etc., prenaient un nouveau caractère de violence, lorsque quelques bons citoyens hasardèrent de faire entendre raison à ces furieux. M. Monnard se montra surtout bien digne de son titre de membre du Grand Conseil, et en s'adressant avec l'accent de la conviction au sens droit et au bon cœur de la majorité, il parvint à leur faire comprendre que la prolongation de leur présence dans la cour de la maison nationale, surtout accompagnée de vociférations menaçantes, obligerait de nouveau le Grand Conseil à suspendre ses délibérations, tandis que s'il était libre, elles seraient reprises de manière à pouvoir leur être bientôt communiquées. Ces raisonnements décidèrent leur retraite. Dans l'intervalle, la Municipalité, justement alarmée du péril que pourrait courir le Grand Conseil, avait eu l'idée de faire marcher à son secours le noyau principal de la garde urbaine, mais, pour réunir tous les bons citoyens, tant campagnards que citadins, elle fit demander au Lieutenant du Gouvernement le drapeau national, et, le confiant au commandant choisi par elle, elle lui ordonna de marcher tambour battant, le drapeau en avant, par la rue de la Madeleine. Cette colonne rencontra à mi-chemin celle qui venait d'évacuer la maison cantonale, sur quoi le commandant jugeant sa marche vers celle-ci désormais inutile, puisque le Grand Conseil avait repris ses travaux, eut l'heureuse idée de faire volte-face, en invitant la colonne qu'il venait de rencontrer à suivre le drapeau national jusque sur Montbenon, où l'on aurait le temps de

se reposer, de se rafraîchir, et d'attendre la décision que le Grand Conseil assemblé ne tarderait pas à prendre et qu'on avait promis de leur transmettre. Le Grand Conseil eut ainsi le temps de discuter au milieu de la tranquillité la plus parfaite. Sa décision, prise à la majorité de 108 voix, vous est connue par nos feuilles : c'est la création d'une Constituante. Cette décision, prise à 2 h. ½, fut communiquée de suite et produisit une explosion de joie universelle ; mais, comme cette communication ne fut pas faite officiellement (autre ânerie), tous ceux qui doutaient de la sincérité de nos gouvernants se portèrent de nouveau vers la maison nationale, où les vociférations recommencèrent, avec d'autres actes indécents, auxquels mit fin la certitude officielle de la décision prise. Les campagnards retournèrent ensuite chez eux sans commettre le moindre désordre. Les citadins se livrèrent à la joie à leur manière. Le soir, illumination générale spontanée.

Hier, 20<sup>e</sup>, le Grand Conseil a siégé sans être aucunement troublé. C'est le 3 janvier qu'il se rassemble pour prononcer sur le préavis du Conseil d'Etat, relativement à ce que doit être la Constituante. C'est sur ce préavis qu'il compte certainement pour conserver une influence qui rendrait vaines les espérances qu'une *Constituante indépendante* et éclairée pourrait donner. S'il y a de nouveau lieu à la défiance, il pourrait y avoir encore du bruit.

... Je dois ajouter que les étudiants ont montré le meilleur esprit et ont été fort utiles pour prévenir le désordre. La population lausannoise a montré beaucoup de sagesse. Le Conseil d'Etat n'a montré que de l'incapacité, de l'obstination et de la bêtise <sup>37</sup>. »

Le calme règne de nouveau : « Jamais on ne fut plus tranquille. On décore des arbres de liberté par des trans-

parents, des devises et des drapeaux, on chante autour des hymnes patriotiques, mais l'ordre n'est point troublé : on dirait qu'on rougit du passé<sup>38</sup>. »

Et c'est ainsi que Frédéric-César de La Harpe put assister, avant sa mort, à l'aube du régime libéral, pour lequel il avait combattu toute sa vie.

Jacques-Olivier CLERC.

#### NOTES

<sup>1</sup> Voir la notice biographique d'Usteri dans l'article de M. Corréthésy, paru dans le no 2 de la *Rev. hist. vaud.* de 1932. Lire également le remarquable ouvrage de G. Guggenbühl : *Bürgermeister p. Usteri*. Ed. Sauerländer, Aarau 1924.

<sup>2</sup> Célèbre diplomate genevois.

<sup>3</sup> Célèbre botaniste genevois.

<sup>4</sup> A. Bœhtlingk : *F.-C. La Harpe*, 2 vol. Ed. Bircher, Berne et Leipzig, 1925.

<sup>5</sup> *Mémoires de La Harpe*, publiés par Vogel, page 210.

<sup>6</sup> L. H. à U., lettre du 23 juin 1813.

<sup>7</sup> L. H. à U., lettre du 26 mai 1816.

<sup>8</sup> L. H. à U., lettre du 15 juin 1816.

<sup>9</sup> L. H. à U., lettre du 13 mai 1817.

<sup>10</sup> L. H. à U., lettre du 7 juin 1817.

<sup>11</sup> L. H. à U., lettre du 4 décembre 1819.

<sup>12</sup> L. H. à U., lettre du 15 mars 1820.

<sup>13</sup> Il s'agit ici des Conseillers d'Etat.

<sup>14</sup> L. H. à U., lettre du 12 avril 1820.

<sup>15</sup> L. H. à Pictet de Rochemont, lettre du 30 novembre 1822. — Peyronnet (1778-1850) et Mangin (1786-1835) lutèrent en France avec une grande énergie contre le libéralisme.

<sup>15 b</sup> Eugène Monod, avocat, puis député, connu par la violence de ses idées politiques, écrivit plusieurs pamphlets sur les institutions politiques vaudoises, entre autres celui auquel il est fait allusion ici : *La Constitution du Canton de Vaud*, par E. Monod, avocat en Cour d'appel ; à Genève chez J. J. Paschoud, imprimeur-libraire ; à Lausanne chez Fischer, libraire, 1825.

<sup>16</sup> L. H. à U., lettre du 26 avril 1825.

<sup>17</sup> L. H. à U., lettre du 8 février 1821.

<sup>18</sup> L. H. à U., lettre du 3 décembre 1823.

<sup>19</sup> L. H. à U., lettre du 31 mars 1824.

<sup>20</sup> L. H. à U., lettre du 5 novembre 1824.

- <sup>21</sup> L. H. à U., lettre du 24 mars 1824.
  - <sup>22</sup> L. H. à U., lettre du 31 mars 1824.
  - <sup>23</sup> L. H. à U., lettre du 28 mai 1824.
  - <sup>24</sup> L. H. à U., lettre du 17 juin 1825.
  - <sup>25</sup> L. H. à U., lettre du 6 mai 1826.
  - <sup>26</sup> L. H. à U., lettre du 16 mai 1826.
  - <sup>27</sup> L. H. à U., lettre du 3 juin 1826.
  - <sup>28</sup> L. H. à U., lettre du 16 janvier 1827.
  - <sup>29</sup> L. H. à U., lettre du 21 avril 1827.
  - <sup>30</sup> L. H. à U., lettre du 3 juin 1827.
  - <sup>31</sup> L. H. à U., lettre du 8 juin 1827.
  - <sup>32</sup> L. H. à U., lettre du 21 mars 1828.
  - <sup>33</sup> L. H. à U., lettre du 15 avril 1828.
  - <sup>34</sup> L. H. à U., lettre du 2 mai 1828.
  - <sup>35</sup> L. H. à U., lettre du 30 juin 1830.
  - <sup>36</sup> L. H. à U., lettre du 20 novembre 1830.
  - <sup>37</sup> L. H. à U., lettre du 21 décembre 1830.
  - <sup>38</sup> L. H. à U., lettre du 5 janvier 1831, trois mois avant la mort d'Usteri.
- 

## Note sur l'armement du château de Morges à l'époque savoyarde.

---

L'architecture du château de Morges a certainement subi des modifications au cours des âges, et les comptes de la châtellenie savoyarde permettent d'en constater quelques-unes. A l'époque bernoise aussi, et depuis l'affranchissement du Pays de Vaud, des transformations plus ou moins importantes ont été effectuées. Tous ces travaux, pourtant, n'ont été que de détail ; l'ensemble primitif, la masse même de l'édifice n'en a guère été affectée, et son caractère de château fort du XIII<sup>me</sup> siècle est resté frappant. Il le serait plus encore si ses abords n'avaient changé d'aspect du tout au tout à partir du jour déjà loin-